

# Tous les enfants du monde ont les mêmes droits !

La Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989, est un texte très important. Elle donne les mêmes droits à tous les enfants du monde, filles et garçons, riches ou pauvres. Découvre les principaux droits.

## TU AS LE DROIT D'ALLER À L'ÉCOLE

Comme tous les enfants du monde, tu as le droit d'aller gratuitement à l'école primaire. Savoir lire et écrire te permettra de prendre ta vie en main, de décider de ton avenir, d'avoir un métier, de t'informer et d'être indépendant. Même si ta famille est très pauvre, personne ne peut t'obliger à travailler, surtout si cela t'empêche d'aller à l'école et de grandir.



## TU AS LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ CONTRE LES MAUVAIS TRAITEMENTS

Ce n'est pas parce que tu es un enfant que les adultes ont le droit de faire ce qu'ils veulent avec toi. Au contraire, tu as le droit d'être protégé contre toute forme de violence. Personne, pas même ta famille, les adultes de ton entourage ou les enfants de ton âge, n'a le droit de te faire du mal.



## TU AS LE DROIT D'AVOIR UNE IDENTITÉ

Avoir un nom et un prénom, déclarés officiellement par tes parents à ta naissance, te permet d'avoir la nationalité de ton pays et des papiers d'identité. En étant reconnu de tous, tu bénéficies de la protection et des droits de ton pays, comme aller à l'école.



## TU AS LE DROIT DE T'EXPRIMER

Tu as le droit d'exprimer ton opinion sur toute question qui te concerne. Tu as le droit d'être écouté des adultes et de leur dire « non ». En classe, dans ta famille ou dans des associations, tu peux exprimer tes idées, mais toujours dans le respect de celles des autres.



## TU AS DROIT À UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Tous les enfants ont les mêmes droits. Quels que soient ton âge, ton sexe, ta religion, la langue que tu parles ou la couleur de ta peau, tes origines ou celles de tes parents, tu as le droit d'être aidé, protégé et éduqué. Tu as le droit à l'égalité et au respect de tes différences.



## TU AS LE DROIT DE RIRE ET DE JOUER

Tu as le droit de rire et de jouer, parce que tu es un enfant, et que le jeu est indispensable pour bien grandir. Tu as le droit d'avoir des activités artistiques et culturelles. Ainsi, plus tard, tu seras un adulte épanoui.



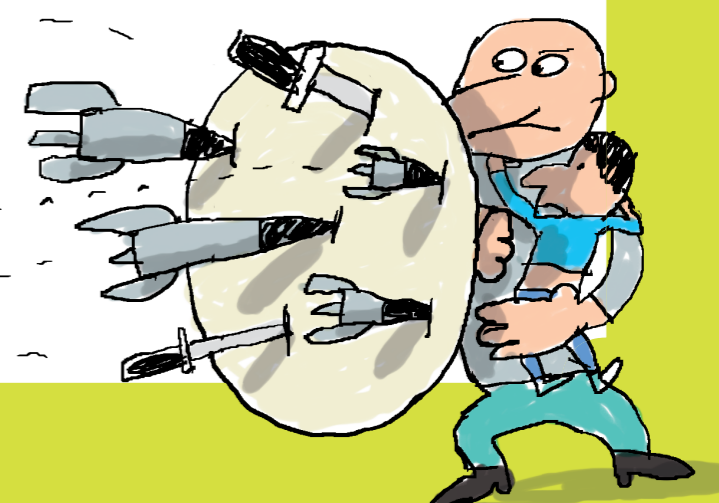
## TU AS LE DROIT D'ÊTRE SOIGNÉ ET DE GRANDIR EN BONNE SANTÉ

Pour que tu puisses bien grandir, tu as le droit d'être entouré de personnes qui t'aiment et te comprennent. Tu as le droit de manger à ta faim, de boire de l'eau potable, d'avoir un logement, de te reposer et d'être soigné quand tu es malade. Tu as le droit à des soins adaptés si ta santé est fragile ou si tu vis avec un handicap.



## TU AS LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ DE LA GUERRE

Où que tu habites, tu as le droit de vivre en paix. Les guerres, quand elles éclatent, ne doivent concerner que les adultes. Ils n'ont pas le droit de te faire participer. Ils doivent te protéger contre toutes les conséquences de la guerre.



MILAN

unicef

Pour la mallette pédagogique

# LES DROITS DE L'ENFANT

Milan s'est associé à l'UNICEF.

## L'UNICEF ET LA PÉDAGOGIE DES DROITS DE L'ENFANT

### L'UNICEF ET LES DROITS DE L'ENFANT

L'UNICEF promeut les droits et le bien-être de chaque enfant dans toutes ses actions. Nous travaillons dans 190 pays et territoires du monde entier avec nos partenaires pour faire de cet engagement une réalité, avec un effort particulier pour atteindre les enfants les plus vulnérables et marginalisés, dans l'intérêt de tous les enfants, où qu'ils soient.

Les droits de l'enfant – épine dorsale de l'action de l'UNICEF, sur la base de la Convention internationale des droits de l'enfant – soulèvent des questions importantes concernant les relations que l'enfant tisse avec son environnement. Cela interroge notamment la relation pédagogique et la place que chacun – enfant comme adulte – y trouve.

Les méthodes pédagogiques et, plus largement, le système éducatif doivent permettre à l'enfant de comprendre, mais aussi de mettre en œuvre ses droits, dans le respect de la dignité de chacun. Ils doivent également offrir à l'ensemble de la communauté éducative les conditions d'un climat scolaire propice à l'enseignement et à l'apprentissage.

C'est dans ce cadre que se place l'approche pédagogique fondée sur les droits de l'enfant, portée par l'UNICEF dans une vision globale de l'enfant et de l'école. Les écoles qui mettent en œuvre cette pédagogie démontrent une amélioration du climat scolaire, une diminution de l'absentéisme, une motivation plus grande des élèves dans leur apprentissage, comme un plaisir d'enseigner renouvelé pour les enseignants.

### LA MALLETTE PÉDAGOGIQUE : DÉCOUVRIR LES DROITS DE L'ENFANT ET AGIR À L'ÉCOLE

L'UNICEF s'est associé à MILAN pour la conception et la réalisation d'une mallette pédagogique sur les droits de l'enfant. Convaincu de l'engagement partagé avec MILAN en faveur de la promotion de la citoyenneté, du respect de soi et des autres et du développement de la démocratie à l'école, l'UNICEF fonde sur cet outil ambitieux et qualitatif le déploiement de son nouveau programme pédagogique « Droits dans l'école ». Dans une volonté d'accompagner les enseignants pour entrer dans la démarche, la mallette pédagogique est un outil adapté au cadre scolaire.

### LE CADRE DU PROGRAMME « DROITS DANS L'ÉCOLE »

- **Un objectif** : faire des enfants des acteurs de projets conscients de leurs droits et capables de les mettre en œuvre.
- **Une approche** fondée sur une pédagogie des droits de l'enfant.
- **Des outils d'accompagnement** : une mallette pédagogique et des dossiers pédagogiques clés en main, réalisés par l'UNICEF.
- **Un réseau** : des enseignants et des éducateurs engagés pour les droits de l'enfant (à travers un engagement dans leur propre classe ou avec l'ensemble de l'équipe éducative).
- **Un espace d'échange** : une plate-forme web permettant aux enseignants/éducateurs de valoriser leurs projets, de télécharger des outils complémentaires et d'échanger avec les autres membres du réseau.
- **Un événement fédérateur** : la « Journée bleue », journée nationale de mobilisation portée par l'UNICEF et qui se tiendra chaque année, la première semaine de juin, afin de célébrer avec l'ensemble de la communauté éducative les projets réalisés par les enfants avec leur(s) enseignant(s) dans le cadre du programme « Droits dans l'école ».

EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME DROITS DANS L'ÉCOLE :  
CONNECTEZ-VOUS À [WWW.UNICEF.FR/DROITSDANSLECOLE](http://WWW.UNICEF.FR/DROITSDANSLECOLE)

## MILAN, VRAIMENT ENGAGÉ POUR TOUS LES ENFANTS !

Parce que Milan Presse est un éditeur laïque engagé pour tous les enfants depuis bientôt 35 ans;

Parce que Milan Presse considère que l'éducation c'est l'affaire de toute la communauté : les parents, les enseignants, les responsables politiques... mais aussi les éditeurs, notamment de presse jeunesse éducative;

Parce que Milan Presse a inscrit dans son projet d'entreprise cette démarche engageante de coéducation;

Parce que Milan Presse est convaincu que l'éducation est le socle de notre démocratie;

Parce que Milan Presse considère que chaque enfant est unique, et doit disposer des mêmes chances pour grandir et réussir;

Parce que Milan Presse reconnaît aux enfants le droit d'être informés sur ce qui les concerne, sur la société dans laquelle ils vivent;

Parce que Milan Presse estime que les enfants ont le droit d'exprimer librement ce qu'ils pensent et de penser en toute liberté;

Milan Presse s'est associé à l'UNICEF pour concevoir et réaliser cette mallette pédagogique sur les droits de l'enfant.

Le Conseil supérieur des programmes de l'Éducation nationale a publié le 3 juillet 2014 son « Projet d'enseignement moral et civique », lequel fait une large place aux questions relatives aux droits de l'enfant.

Ainsi, dans la mallette pédagogique « Droits de l'enfant », la séquence « Moi et mes droits » dont l'un des objectifs est de « travailler avec les élèves sur l'estime de soi, le respect de l'intégrité des personnes, y compris la leur » relève-t-elle de la « Culture de la sensibilité » que promeut le Projet d'enseignement moral et civique.

La séquence « Moi et le groupe » dont l'un des objectifs est de « débattre et comprendre les liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale, la citoyenneté, l'importance des règles » s'inscrit dans la « Culture de la règle et du droit ».

Un autre atelier proposé par la mallette pédagogique « Droits de l'enfant », dans le cadre de la séquence « Moi et le groupe », vise à permettre aux enfants de « maîtriser le vocabulaire qui permet de se repérer dans le monde qui nous entoure, de mettre des mots sur ses expériences, d'exprimer ses opinions et ses sentiments, de comprendre ce que l'on écoute et ce qu'on lit, de s'exprimer de façon précise et correcte à l'oral comme à l'écrit » et permet d'aborder la question de la « Culture du jugement ».

Enfin la séquence « Moi et la communauté » dont l'un des objectifs est de « comprendre la notion de l'engagement et de la solidarité pour une cause internationale » vient-elle illustrer la « Culture de l'engagement » mentionnée par le Projet d'enseignement moral et civique.

Ainsi, les valeurs et principes défendus par la Convention internationale des droits de l'enfant, qui fête le 20 novembre 2014 son 25<sup>e</sup> anniversaire, peuvent-ils être abordés avec simplicité, sérieux et optimisme dans la mallette pédagogique que nous vous proposons. Avec pour magnifique mission de contribuer à aider les enfants d'aujourd'hui à devenir les citoyens de demain.

**MILAN** éditeur engagé pour tous les enfants  
[www.milanpresse.com](http://www.milanpresse.com)



DROITS  
d a n s  
L'ÉCOLE

unicef 